



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N°14/2025

Marchés publics : 1.1.8 : Mission MOE Vestiaires et salle de reception

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- VU le code de la commande publique et notamment ses articles L 2123-1 et R 2123-1, relatifs aux marchés passés en procédure adaptée,
- VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant pouvoir au Maire, par délégation du Conseil Municipal,
- VU la délibération n° 19/2020 du conseil municipal du 4 juillet 2020, portant élection de Madame Elisabeth CLAVERIE à la fonction de Maire de la commune,
- VU la délibération n° 29/2020 du conseil municipal du 27 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis d'appel public à concurrence concernant une mission MOE pour la rénovation ou la construction de vestiaires et l'édification d'une salle de réception sur le site du Stade Jean Vidal, envoyé à la publication le 20 janvier 2025,
- VU les offres reçues dans le cadre de la consultation,
- VU l'analyse des offres réalisée,
- CONSIDERANT que l'offre du groupement représenté par son mandataire, la société BASIS ARCHITECTURE, est la proposition économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot unique du marché de mission MOE pour la rénovation ou la construction de vestiaires et l'édification d'une salle de réception sur le site du Stade Jean Vidal au groupement composé de :

Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement
et numéro SIRET des membres du groupement

BASIS ARCHITECTURE

27 Rue des 36 Ponts 31400 TOULOUSE
SIRET : 92061395700025

ISTRUCTURES

6 rue du Lac Bleu 31240 l'Union
Siret : 891 097 362 00034

ANTENERGY

8 Place Roger Salengro 31000 Toulouse
Siret : 983 041 369 00015

EICB

20 rue Jean Rieux 81000 Albi
Siret : 434 443 941 00027

Mandataire du groupement :

BASIS ARCHITECTURE

27 Rue des 36 Ponts 31400 TOULOUSE
SIRET : 92061395700025

ARTICLE 2 : Le marché de mission MOE est conclu pour un montant de :

- **Tranche ferme** : 7 785,96 € HT, soit 9343,15 € TTC

- **Tranche optionnelle** :
 - Prix pour l'hypothèse « rénovation des vestiaires + club house neuf » retenue : 57 965,04 € HT, soit 69 558,04 € TTC
 - Prix pour l'hypothèse « vestiaires neufs + club house neuf » retenue : 62 328 € HT, soit 74 793,60 € TTC

Pour la tranche optionnelle, en cas d'affermissement, une seule de ces deux hypothèses sera retenue et fera l'objet de la mission de maîtrise d'œuvre.

ARTICLE 3 : Cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier de la Trésorerie Albi Ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 23 avril 2025

Le Maire,

Elisabeth CLAVERIE



Certifié exécutoire

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - 31000 Toulouse) dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification ou à compter du rejet du recours administratif préalable le cas échéant. Il est possible de saisir le tribunal par voie dématérialisée, via le site Internet www.telerecours.fr.